

Contexte

Les débats sur le projet de loi de finances 2018 et sur le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale ont confirmé les orientations libérales du gouvernement Philippe, dans la droite lignée des promesses de campagne du candidat Macron. Les mesures fiscales (suppression de l'ISF, création d'un prélèvement forfaitaire unique – PFU-, aussi nommé flat Tax) confirment les choix délibérés de ce gouvernement de faire de la fiscalité un outil de redistribution pour les plus riches, plutôt qu'un outil de lutte contre les inégalités. La transformation annoncée du mode de financement de la Sécurité Sociale (fiscalisation accrue à travers le recours grandissant à la CSG) laisse présager d'une modification en profondeur du fonctionnement même de la Sécurité Sociale, en rupture avec les idéaux qui ont guidé sa création, en 1945. Enfin, le budget 2018 est encore, et toujours, guidé par l'impératif de réduction du déficit budgétaire, ce qui va clairement obérer les capacités d'action de l'État, notamment en diminuant la dépense publique. Les services publics sont très clairement dans le viseur de ce gouvernement, avec un objectif assumé de diminution de 3 points de PIB d'ici 2022, dont le secteur privé pourrait être un des grands bénéficiaires (privatisation accrue d'un certain nombre de missions de service public). L'instrumentalisation politique d'une soi-disant détérioration des finances publiques afin de mieux mettre en musique une politique d'austérité budgétaire pour les plus défavorisés est percutée de plein fouet par les révélations des « Paradise Papers ». L'ampleur de l'évasion fiscale ainsi que de l'optimisation fiscale montre à quel point la diminution des ressources de l'État est le résultat des choix politiques très contestables.

L'ensemble des mesures budgétaires dessinent avec toujours plus de précision le projet de société promu par Emmanuel Macron : une société où les solidarités collectives sont clairement remises en cause, laissant alors les inégalités économiques et sociales s'aggraver. Les plus défavorisés sont alors renvoyés à leur propre responsabilité, sans aucun outil pour contrecarrer le poids du social et les effets des inégalités de tout ordre.

Les salariés du privé, les jeunes, les retraités et les fonctionnaires vont tous être, d'une manière ou d'une autre, touchés par les réformes régressives d'Emmanuel Macron. **La perspective d'une convergence des luttes public-privé doit amener le SNES à poursuivre le travail d'explicitation de la cohérence des projets gouvernementaux. Le contexte de révélation des Paradise Papers peut être un moyen de déconstruire le soi-disant impératif budgétaire qui guide toutes les politiques d'austérité budgétaires présentées comme sans alternatives possibles. La CAA appelle également à participer à la journée d'action interprofessionnelle du 16 novembre.**

Elections professionnelles des Psy-EN

Les Psy-EN votent, jusqu'au 27 novembre, pour désigner leurs élus, dans le cadre des élections professionnelles de ce nouveau corps. **La CAA appelle tous les militants de la section académique à faire campagne auprès des personnels concernés afin de faire voter pour la liste SNES/SNuipp.**

Fonction Publique

La grève du 10 octobre a été une réussite puisqu'elle a permis une mobilisation d'ampleur des fonctionnaires, sans être majoritaire, notamment des personnels du second degré. Si le message d'une rigueur salariale inacceptable pour nos professions (gel du point d'indice, journée de carence, report du PPCR) a été assez bien entendu et partagé, il reste encore un important travail d'information et de conviction à faire, d'une part sur la gravité des mesures

qui touchent les fonctionnaires, d'autre part sur la nécessité et l'efficacité du recours à l'action collective. Cet impératif est d'autant plus nécessaire que les travaux du CAP22 (comité d'action publique 2022) vont commencer. Le parallèle avec la RGPP et la MAP ne se limite pas aux sigles : il s'agit bien, sous couvert d'une modernisation des services publics de les affaiblir par des réformes structurelles, guidées par un « impératif d'économies significatives et durables » comme l'a annoncé le 1^{er} Ministre Edouard Philippe.

Le SNES et la FSU doivent continuer à être les moteurs des actions Fonction Publique. A quelques mois des élections professionnelles, le SNES et la FSU doivent apparaître comme les organisations des agents de la Fonction Publique, ce qui implique un plan d'action aux modalités diversifiées (pétition, heures d'informations syndicales, rassemblement lors des forums de l'action publique, tractage...). Ces modalités diverses ne sont pas une fin en soi mais des moyens de réussir une prochaine journée de grève Fonction Publique, rapidement annoncée. Les mesures salariales et de carrière, notamment du PPCR, sont une porte d'entrée pour mettre les collègues dans l'action, en illustrant de manière concrète et immédiate les conséquences de décisions gouvernementales. Il convient également d'articuler ces mots d'ordre avec un travail de déconstruction des représentations anti-fonctionnaires et services publics qui sont au cœur des projets gouvernementaux : alors que les mesures annoncées par G.Darmanin illustrent un certain mépris pour le travail des fonctionnaires, il importe de mettre en avant la réalité et le sens de l'engagement des fonctionnaires.

L'unité syndicale a été un des facteurs de la réussite de la journée du 10 octobre. Le rôle important de la FSU dans la construction et le maintien de cette unité syndicale doit être mis en avant. Dans la perspective des prochaines actions, tout doit être fait pour préserver cette unité syndicale, sans qu'elle ne devienne pour autant un frein à l'action sous la pression d'autres organisations qui ont des positionnements assez éloignés de ceux de la FSU.

Education

L'ensemble des réformes et des mesures annoncées par Jean-Michel Blanquer forment un tout cohérent : elles représentent un affaiblissement programmé du service public d'Education comme moyen de lutte contre les inégalités et s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'école libérale

** collègue*

Les pressions hiérarchiques en matière d'évaluation des élèves continuent. **La section académique poursuivra le travail d'information et de mobilisation autour de la liberté pédagogique des personnels.**

La nouvelle architecture du DNB est loin de régler l'ensemble des problèmes posés par les nouvelles modalités d'évaluation. La rédaction sur une même copie de l'intégralité de l'épreuve de science peut poser des problèmes de correction, qui aboutiraient à la correction de l'ensemble de l'épreuve par un seul enseignant, en dépit de sa discipline de recrutement.

Lors de son audition devant le Sénat, Jean-Michel Blanquer a fait un certain nombre d'annonces (révisions de la carte de l'Education Prioritaire, fin du financement des manuels scolaires par l'Etat). La profession doit être rapidement informée des conséquences prévisibles de ces annonces.

Le SNES-FSU doit alerter la profession sur les risques potentiels des évaluations en 6eme : elles ne doivent en aucun cas devenir un outil de pilotage et de mise en concurrence des établissements.

** Accès à l'enseignement supérieur – réforme du lycée*

Le « Plan Etudiant » présenté par Edouard Philippe et Frédérique Vidal le 30 octobre ne répond en rien aux nombreux problèmes rencontrés lors de la dernière session d'APB. Alors que la principale source de difficultés réside dans l'absence d'investissement conséquent dans le supérieur, le gouvernement fait le choix de ne pas répondre à la question des moyens nécessaires pour la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, alors même que

c'est une cohorte encore plus nombreuse qui quittera le lycée à la fin de cette année scolaire. A la place, il propose des mesures qui posent un grand nombre de problèmes

- modification en cours d'année des procédures auxquelles vont devoir s'astreindre les lycéens, leurs familles et les personnels
- prise en charge intégrale du travail sur l'orientation post-bac par les professeurs, notamment les professeurs principaux, en oubliant complètement les Psy-EN
- des dispositifs d'accompagnement en terminale (semaine de l'orientation, 2eme PP) qui vont s'avérer difficile à mettre en place et qui méconnaissent le travail déjà engagé par les équipes
- mise en place d'une sélection pour l'entrée dans les licences dites « sous tension » avec la définition d'attendus qui deviendront autant de critères permettant de refuser l'accès des bacheliers à certaines formations.
- externalisation de la préparation à l'entrée dans le supérieur (MOOC de remise à niveau et/ou d'informations sur les attendus)
- absence de hiérarchie des vœux qui va renforcer les « files d'attente » lors de la phase de réponse des élèves et avantager les élèves aux meilleurs dossiers.

Au-delà des aspects techniques, c'est bien une profonde transformation du système éducatif qui est à l'œuvre (notamment à travers l'instauration de la sélection), et qui va avoir des conséquences aussi bien dans le second degré que dans le supérieur. Au lycée, les pressions diverses (parents, chefs d'établissements) sur l'évaluation des élèves tout au long de l'année pourraient se renforcer dès lors qu'elle détermine les attendus qui permettront aux élèves d'accéder, ou non, à certaines formations. Dans le supérieur, la concurrence entre les universités risque d'augmenter, à travers la possible définition locale des attendus. En terme de métier, comme de conception du système éducatif, les changements sont importants.

La CAA dénonce cette réforme de l'entrée dans le supérieur qui consacre une logique de tri social, à l'opposé de l'impératif de démocratisation de notre système éducatif. Les élèves de milieux les plus défavorisés, notamment des voies technologiques et professionnelles vont être les premiers à en subir les conséquences.

L'analyse du Plan Etudiant ne peut être déconnectée de la réforme annoncée du baccalauréat, et par conséquent, de l'organisation des enseignements au lycée. Si les concertations n'ont pas encore commencé, les pistes évoquées par Emmanuel Macron, Jean-Michel Blanquer et Pierre Mathiot (contrôle continu, lycée modulaire, suppression des filières) laissent assez peu de place au doute sur leur volonté d'articuler ces deux réformes, en arrimant le lycée au supérieur, dans la logique problématique à bien des égards, du bac-3/+3.

Face aux enjeux, particulièrement lourds, sur ces deux dossiers, et alors que le gouvernement semble vouloir aller particulièrement vite, la CAA demande que le plan d'action offensif du SNES-FSU s'articule autour de plusieurs niveaux

- en lycée : informer rapidement la profession (tract, stages, motions en CA, heures d'information syndicale) des conséquences et des enjeux de ces deux dossiers dans la perspectives d'actions rapidement menées. L'accent sera mis d'une part sur la déconstruction des contre-vérités assénées sur le bac et l'université, d'autre part sur les propositions du SNES pour une réforme du bac (qui doit conserver un cadre national, terminal et anonyme) et du lycée réellement démocratique et démocratisant. Deux portes d'entrée peuvent être privilégiées : celle d'un affaiblissement du cadre national de l'enseignement et la transformation annoncée de nos métiers.

- dans les médias : alors que les éléments de langage bien rodés du gouvernement se diffusent sans réelle difficulté dans l'opinion publique, le SNES-FSU doit reprendre la main pour imposer une contre-analyse des projets gouvernementaux. Une conférence de presse, avec le SNESUP et les syndicats lycéens et étudiants défendant les mêmes positions, pourrait être un moyen de contrecarrer le discours dominant, aussi bien sur le bac, que sur l'accès au supérieur

- dans toute la profession : la mobilisation sur l'avenir du lycée, du bac et de l'accès au supérieur ne concerne pas que les collègues enseignant en lycée, notamment parce que

c'est un changement d'ampleur de la conception de notre système éducatif qui se prépare. Il est donc nécessaire que le travail d'information sur la réforme du bac et de l'accès au supérieur soit aussi engagé en collège.

Évaluation des personnels

La section académique a été reçue en audience, à sa demande, par les corps d'inspection et le DRH. Elle a porté les revendications du SNES-FSU en matière d'évaluation des personnels et a notamment rappelé l'esprit qui doit présider au nouveau système d'évaluation des personnels. Dans la crise que traverse aujourd'hui l'inspection (pratiques infantilisantes, dévoiement de l'inspection devenue une courroie de transmission des réformes contestées) les rendez-vous de carrière doivent être un moment d'échange autour des pratiques pédagogiques.

Face aux questions du SNES-FSU, les IPR et le Rectorat ont confirmé que le document d'accompagnement devait être considéré comme une simple aide à la préparation de l'entretien et qu'en aucun cas, il ne pouvait être exigé des collègues en amont et/ou pendant l'entretien. **La section académique s'adressera aux collègues par différents moyens (publications, mails, stage, heure d'information syndicale) pour les informer et les conseiller en vue du rendez-vous de carrière et de sa suite, elle continuera également ses interventions auprès du Rectorat pour assurer la défense des intérêts des collègues, notamment afin d'obtenir une explicitation plus importante des attendus de l'évaluation.**

Retraités

Les retraités dénoncent les nouvelles mesures qui s'inscrivent dans le prolongement des politiques qui ont entraîné une baisse de 20% du pouvoir d'achat en 12 ans. L'augmentation de la CSG de 1,7 point (soit 25% d'augmentation) sans compensation entraînera une perte de 1,85%; après 4 ans de gel des pensions, la mesure est reconduite pour 2018; le report de la "revalorisation" d'octobre 2018 au 1er janvier 2019 représente une économie pour l'Etat de 300 millions. L'augmentation de 0,8% au 1er octobre 2018 n'est qu'un ajustement par rapport à l'inflation.

Les coupes budgétaires dans les services publics, dans le domaine de la santé dégradent les conditions de vie et l'accès aux soins pour de nombreux retraités. Le transfert croissant du coût de la santé sur les complémentaires et le renchérissement des contrats creusent les inégalités entre patients. **Le SNES dénonce la rupture de la MGEN avec le principe mutualiste de la solidarité qui conduit à augmenter les contrats des retraités de 5 à 7% au 1er janvier 2019.**

Le SNES demande le réexamen du mode de financement des EHPAD qui favorise le privé et des moyens suffisants pour mettre un terme à des conditions d'accueil inhumaines et à l'épuisement des personnels. Il est solidaire de l'initiative nationale prise par l'intersyndicale des personnels et les directeurs au service des personnes âgées. Avec le groupe des 9, le SNES défend la revendication de la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale.

Après le succès des manifestations du 28 septembre à l'appel du groupe des 9, les retraités du SNES poursuivent l'action dans ce cadre unitaire contre la CSG, pour une revalorisation des pensions indexée sur les salaires, la défense de la protection sociale et des services publics. Leurs revendications convergent avec celles des actifs.

Droits des femmes

Ces derniers mois, le harcèlement sexuel a été largement dénoncé et les violences faites aux femmes ont été fortement médiatisées, notamment dans le domaine du cinéma et de la politique. Mais les comportements sexistes ne se limitent pas à ces deux domaines et ont bien souvent intégré le quotidien professionnel et personnel des femmes. **La CAA appelle à s'investir pleinement dans les actions de la journée du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.** Les changements de

mentalité et de comportement passeront aussi par une plus grande place accordée à l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons dans notre système éducatif.

Externalisation des missions des agents par le Conseil Départemental des Yvelines

Les agents du Conseil départemental du 78 ont été conviés à une réunion d'information pendant les vacances pour leur annoncer que les missions qu'ils ont en charge allaient être confiées à des entreprises privées. **La CAA dénonce cette privatisation qui va mettre en grande difficulté un grand nombre d'agents et conduire à des dysfonctionnements majeurs dans les collèges. La section académique et la section départementale informeront rapidement les S1 des modalités d'action locale (intervention en CA etc) et de l'action menée au niveau départemental au sein de l'intersyndicale départemental**

Résultat du vote

22 votants, 22 pour